

REVUE DE QUEBEC

Journal hebdomadaire

PUBLIÉ TOUS LES SAMEDIS

1re ANNÉE.

SAMEDI, 14 DECEMBRE 1889

No 8



Turcotte & Menard

EDITEURS

Rue St-Joseph, St-Roch

QUEBEC

ASSUREZ-VOUS ! ASSUREZ-VOUS

NON-SEULEMENT CONTRE LE FEU MAIS SUR LA VIE

Vous n'êtes pas *assurés* que vos propriétés brûlent, mais par exemple vous êtes bien assurés de MOURIR. Assurez-donc votre femme et vos enfants contre les suites qui peuvent être désastreuses pour eux, de votre mort, en prenant une bonne police d'assurance sur votre vie.

Pour tous renseignements, adressez-vous à

PHILIPPE MASSON,

Avocat et courtier général.

Bureau de la REVUE DE QUÉBEC,
No 59, rue St-Joseph,
Vis-à-vis le bureau de poste de St-Roch.

Bureau general de collections

Si vous voulez vous éviter tout ennui et être sûr que vos créances soient promptement payées, confiez-nous en la collection.

PHILIPPE MASSON,

Avocat et courtier général,

Bureau de la REVUE DE QUÉBEC.

LA REVUE DE QUÉBEC

Journal hebdomadaire

PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Abonnement :— \$1.00.....par an
[payable d'avance]

Tarif des annonces : ... 1re insertion..... 10 cts la ligne
Insertions subséquentes... 5 " "

Correspondances.—Pour la rédaction :

JOSEPH TURCOTTE
59, rue St Joseph, St Roch.

Pour l'administration :

ADJ. MENARD
52, rue St Joseph, St Roch.

CHANGEMENTS

Nous modifions. -

Non dans la forme ni dans l'idée, mais dans le prix.

L'abonnement était de deux piastres et cinquante centins (\$2.50) par an ; il sera, dorénavant, réduit à une piastre (\$1.00).

Les quelques amis qui ont eu assez de confiance en nous pour nous payer d'avance, ne seront pas trompés : ils recevront le journal plus longtemps, voilà tout.

Chaque numéro se vendra au prix de deux centins, dans les dépôts et aux bureaux de la REVUE.

Le paiement d'au moins trois mois à l'avance, donnera le droit de recevoir notre journal à domicile, où nous le ferons déposer par nos porteurs.

Nous continuerons à publier des feuilletons canadiens ; celui que nous commençons cette semaine est d'un intérêt palpitant et de longue haleine. C'est le temps de faire connaissance avec le héros du roman, CHARLES LEBEAU.

Nous avons entrepris la REVUE DE QUÉBEC ; nous la continuerons quand même, malgré la concurrence des journaux hebdomadaires et quotidiens, locaux et étrangers. Nous voulons atteindre la masse du peuple, étudier et discuter les problèmes sociaux ; s'il est possible, avec le temps et du travail, nous deviendrons l'organe autorisé des sociétés philanthropiques et ouvrières qui cherchent à améliorer le sort du peuple.

Le prix du journal était un obstacle à la diffu-

sion de nos idées : nous n'avons pas hésité à faire un sacrifice.

Encore une fois, le programme ne varie pas. Dieu merci, notre journal a été lu avec faveur ; plusieurs de nos articles ont été commentés et reproduits dans la presse ; nous avons—dans Saint-Roch—un groupe de collaborateurs zélés et instruits, dont l'œuvre se continuera de semaine en semaine, pour le bien public.

Nous serons maintenant plus à même de faire une propagande active. La REVUE DE QUÉBEC ira partout, dans les villes et les campagnes, redire les choses importantes qui se passent ici : puissent ces entretiens, badins ou sérieux, mais paisibles et courtois, être du goût du plus grand nombre.

JOSEPH TURCOTTE

ARCHIVES

La causerie que nous publions aujourd'hui et qui porte la signature de notre excellent collaborateur, M. Le Vasseur, nous suggère l'idée de l'organisation d'un bureau d'utilité publique.

L'idée n'est pas neuve, mais elle l'est dans son application.

Le bureau dont nous parlons est un bureau d'archives pour la ville de Québec.

On y collectionnerait, en registres, les événements, quels qu'ils soient, de la vie québécoise, au point de vue de l'histoire.

On inviterait tous ceux qui tiennent des registres des principaux événements qui se passent à leur connaissance, à déposer dans ce bureau leurs manuscrits.

Car, il est à notre connaissance que bien des personnes font des journaux à leur usage privé. Il ne s'agit pas ici des cahiers dans lesquels les jeunes filles, au dehors de la pension, écrivent leurs intrigues, leurs amourettes et leurs déceptions, mais bien de manuscrits sérieux, et il y en a plus qu'on pense.

Nous avons rencontré il n'y a pas longtemps quelqu'un qui nous avouait avoir tenu pendant vingt-cinq ans un journal quotidien des principaux événements de notre politique, de notre vie sociale. Ce journal a été ou volé ou grillé dans un incendie ; quoiqu'il en puisse être, il est disparu, et la perte est irréparable.

Un autre citoyen a eu chez lui jusqu'en 1870 un volumineux manuscrit contenant l'histoire de la marine et de l'architecture navale au Canada, sous la domination française et après la cession du pays à l'Angleterre jusqu'en 1818 ou 1819. Ce manuscrit, avec une liasse complète du *Kantagou*, le journal de M. N. Aubin, fut détruit lors de l'incendie de Saint-Roch de Québec en mai 1870.

C'est là encore une perte irréparable pour l'histoire.

Et combien d'autres manuscrits, collections littéraires et rares, *scrap books*, n'ont-ils pas disparu dans les différentes

conflagrations qui ont dévasté nos faubourgs, ou n'ont-ils pas été relegués dans les greniers des marchands de vieux papiers ?

Nous avons des archivistes, des *scrabouquinistes* parmi nous. Leurs collections parfois précieuses sont exposées à bien des dangers, et le travail de bien des années se trouve trop souvent perdu.

Il faudrait prendre les mesures nécessaires pour sauver ces manuscrits ou collections d'une perte certaine.

Pourquoi, d'abord, la ville ou des particuliers n'offriraient-ils pas des primes pour les meilleurs travaux de ce genre ?

Les manuscrits seraient adressés à une commission qui en ferait un triage judicieux et choisirait le meilleur dans une branche et dans une autre.

Le tout rassemblé, formerait un fort volume, une sorte d'annuaire circonstancié de la vie quotidienne à Québec. On le ferait imprimer en français et en anglais, comme les manuscrits se présenteraient, et au bout de quelques années nous aurions une espèce d'encyclopédie consultative du mouvement québécois. Les historiens de l'avenir reconnaissants pourraient largement y puiser, et nous leur faciliterions singulièrement la tâche de cette façon.

Il nous semble que pareil bureau d'archives devrait tomber tout naturellement sous le contrôle de la municipalité.

Il nous semble aussi que dans les plans du nouvel hôtel-de-ville, il serait sage de faire un proviso au bénéfice d'une future bibliothèque publique, ce que les anglais appellent *Citizens' Library*, sous le contrôle immédiat d'une commission municipale et d'un des officiers de la corporation, le greffier, par exemple ; alors le bureau d'archives de Québec trouverait naturellement sa place dans les salles de la future bibliothèque.

Nous n'avons pas d'institution de ce genre à Québec, et il en faudrait une, ouverte à la masse des contribuables.

L'idée, encore une fois, n'est pas neuve, mais elle nous paraît réalisable, et son application énergique, active et judicieuse rendrait de grands services à la science statistique et à l'histoire.

ASSURANCE DE VIE

SOCIÉTÉ DES ARTISANS

L'assurance de vie n'est pas transigée seulement par des compagnies et des associations qui ne l'envisagent qu'au point de vue des affaires, mais aussi et encore par des associations nationales, chrétiennes, catholiques qui la convertissent en une œuvre de patriotisme et de religion. Parmi ces dernières, brille surtout la *Société des Artisans canadiens français de la cité de Montréal*.

Œuvre de patriotisme, cette société n'admet dans son sein que des Canadiens-français, et réserve aux seuls Canadiens-français les bénéfices qu'elle est en moyen de donner. Née dans la province de Québec, comme son nom social l'indique, elle est une société indépendante de l'étranger, elle n'est pas une simple succursale, et par conséquent ce qu'elle perçoit, comme ce qu'elle paye, ne sort pas du territoire national. *Œuvre de patriotisme*, elle l'est surtout parce qu'elle est une.

Œuvre de religion. En effet, d'après l'article 3^{me} de sa Constitution, les deux principales conditions requises pour devenir membre sont :

“ 1. D'être catholique et de n'appartenir à aucune société secrète ou autre défendue par l'Eglise catholique romaine.

“ 2. D'avoir une bonne conduite morale et de n'être point adonné à l'usage des boissons enivrantes.”

J'admire particulièrement la section cinquième de l'article que je viens de citer, où il est dit qu'il faut pour devenir membre non-seulement être Canadien-français ou considéré comme tel, mais parler la langue française. Cette condition n'est pas une surcharge de mots : lors des fêtes de la convention nationale de 1880, à Québec, j'ai vu un jeune homme, âgé de dix-huit ans, fils d'un Canadien-français né à Québec ; ce jeune homme paraissait avoir reçu une bonne instruction anglaise aux Etats-Unis mais ne savait pas un mot de français ! Pour pouvoir devenir membre de la *Société des Artisans*

canadiens-français, ce jeune homme aurait été au moins forcé d'apprendre à parler la langue de son père.

Admettre des patriotes et des catholiques, n'est pas assez ; la *Société des Artisans canadiens-français* veut conserver ses membres tels qu'elle les a admis. Les conditions d'admission continuent à lier ceux-ci ; ils doivent y conformer toujours leur foi et leur conduite ; en les violant, ils encourent le déshonneur de l'expulsion.

Les compagnies d'assurance ne regardent la vie que comme une marchandise, saine ou avariée, sur laquelle elles consentent ou ne consentent pas à hasarder un certain risque. Elles publieront bien des pamphlets pour rappeler au père de famille le devoir qu'il a d'économiser des ressources pour le soutien de ses vieux jours ou pour protéger l'avenir des siens ; mais cette prédication est pour la forme, elle n'est ordinairement qu'une réclame qui ne vise pas tant le cœur que la bourse des sujets auxquels elle s'adresse. Dans tous les cas, elles ne sont pas des associations ; il n'y a pas de lien qui unit leurs assurés les uns aux autres, qui les fait amis, frères.

Je m'assure : on me donne une police dite *incontestable* ; c'est-à-dire qu'après deux ou trois ans de la date de ma police, tout ce que la compagnie a pouvoir d'attendre de moi, c'est que je paye régulièrement mes primes. Après cette période, — pourvu que je continue à payer, — ma police vaut à l'encontre de mes propres fraudes, des fausses représentations que j'aurais pu faire inscrire dans mon application. Je bois, je ruine ma santé par toutes sortes d'excès, mais j'ai une police désormais *incontestable* ; et que peut la compagnie, pourvu que je paye ? Mais si ma conduite est dénoncée à la compagnie avant l'expiration des deux premières années, oh ! alors, gare à moi ! Croyez-vous qu'on m'avertira charitablement, qu'on me réprimandera, qu'on s'efforcera de me corriger, qu'on me donnera une chance de redevenir un homme ? Nenni, mais au premier moment opportun, on m'enjoindra d'avoir à subir un nouvel examen médical dont les conclusions annuleront ma police, ou bien, avec moins de formalité, sur un rapport d'un inspecteur, le bureau des directeurs prononcera de lui-même la déchéance de cette police.

Il n'en est pas de même dans les associations bénies par l'Eglise, nées sous son souffle et conduites par son inspiration. Le membre devenu récalcitrant est admonesté avec une douce sévérité. Cette sévérité s'accroît avec la gravité du délit ; l'admonestation se répète chaque fois que la faute se réitère au moins publiquement. De cette manière, non seulement le membre ne perd pas tout de suite les bénéfices matériels de son affiliation à la société, mais il retire de plus les bénéfices d'une prédication utile à l'honneur et au bien-être moral de sa famille, et avantageuse à son âme. Que s'il s'entête, alors il n'est plus qu'une branche pourrie, et il doit être retranché. Et c'est alors qu'il est question d'appliquer l'article 28^{me} de la Constitution de la *Société des Artisans canadiens-français* :

“ L'abandon de la religion catholique, l'affiliation à une société secrète ou toute autre condamnée par l'Eglise, l'ivresse habituelle, l'abandon de la femme ou des enfants sans pourvoir à leurs besoins, l'immoralité notoire, la condamnation à une amende ou à l'emprisonnement pour félonies ou actes criminels considérés assez graves, entraînent après leur constatation l'expulsion du membre coupable et le prive de tous les bénéfices.”

La *Société des Artisans canadiens-français* fut fondée, pour le meilleur avantage de ses compatriotes et co-nationaux, par Mr Louis Archambault, entrepreneur-menuisier, et mise sous le patronage de la Sainte-Famille, idée plus que louable qui propose à cette association l'exemple de saint JOSEPH, patron des pères chrétiens ; de JÉSUS, guide et modèle des enfants ; de MARIE, couronne des vierges et miroir des épouses chrétiennes.

Son acte d'incorporation porte la date du 28 décembre 1876 ; elle compte déjà treize ans d'existence, c'est assez pour qu'on puisse dire qu'elle a subi l'épreuve du temps.

L'exposé officiel de ses affaires, que j'ai sous les yeux, indique une situation tout à fait prospère. Ainsi l'actif excède le passif de \$19,600.15. Le chiffre des membres porté à 1551 au premier mars 1889, était déjà de 2620 au premier septembre dernier : augmentation de 1069 membres en six mois seulement. Un autre surplus encourageant c'est celui des recettes

qui, pendant ces mêmes six mois, ont excédé de \$8,015.17 le chiffre des déboursés.

Depuis sa fondation jusqu'au premier de septembre dernier, la *Société des Artisans canadiens-français* a payé aux MALADES :.....\$7,980.54
aux HÉRITIERS des membres décédés :.....10,708.00
en tout TOTAL de.....18,688.54

A part les qualifications religieuses et nationales que l'on doit offrir pour devenir membre, il faut encore "jouir d'une bonne santé et n'être sujet à aucune maladie héréditaire ou incurable, être âgé au moins de 21 ans et ne pas dépasser 45 ans."

L'aspirant subit un examen médical, après avoir déposé \$1.00 entre les mains du secrétaire-trésorier pour couvrir les frais. Cet examen est aussi sérieux que l'examen requis par les plus sévères compagnies d'assurance, et il doit en être ainsi pour l'avantage de tous les membres.

Si l'examen est satisfaisant, l'aspirant devient membre est appelé à payer sa prime d'entrée. Voici les taux de la prime d'entrée :—de 21 à 35 ans, \$2.00; de 35 à 40 ans, \$4.00; de 40 à 41 ans, \$10.00; de 41 à 42 ans, \$20.00; de 42 à 43 ans, \$30; de 43 à 44 ans, \$40; de 44 à 45 ans, \$50.

Remarquons bien que ce n'est là qu'une prime d'entrée, — et ajoutons un mot digne de La Palisse, — qui ne se paie qu'une seule fois. Cette prime d'entrée, au lieu de servir à payer la commission de l'agent comme dans certains systèmes d'assurance, reste ici en la possession de la Société qui en grossit le fonds de réserve. Au premier septembre 1889, ce fonds de réserve était déjà de \$9,677.02; en six mois seulement, il avait pris une augmentation de \$3,870.29.

L'on comprend l'importance de ce fonds de réserve dont la destination est signalée dans l'article 22^{me} de la Constitution :—"Le paiement effectué par chaque membre suivant son âge à son entrée dans la Société formera le fonds de réserve et sera, comme tel, investi de la façon la plus prudente par les directeurs après avoir consulté les censeurs; les intérêts provenant du placement seront ajoutés au fonds de réserve et capitalisés. Ce fonds de réserve ne pourra être touché ni entamé tant qu'il n'aura pas atteint la somme de dix mille piastres.

"Lorsque la somme aura atteint le chiffre fixé, à une assemblée générale une motion pourra être présentée pour disposer de cette réserve d'une façon permanente, soit en placement hypothécaire ou en achat de biens-fonds pour le compte de la Société, soit de toute autre manière; une commission sera nommée pour examiner l'opportunité de l'emploi, etc."

La prime d'entrée une fois payée, le sociétaire n'a plus qu'à payer la bagatelle de 50 sous par mois, soit \$6 par an pour subvenir aux frais généraux de l'administration, et à chaque décès d'un sociétaire, il doit verser une autre petite contribution. Cette dernière contribution est très modique, car le total des contributions à chaque décès ne doit pas s'élever à plus de \$1000. Or, au premier septembre dernier, le nombre des membres actifs était déjà de 2,620; c'est donc probablement aujourd'hui 3000 membres ou plus qui ont à se cotiser entre eux pour payer, à chaque décès, une somme totale de \$1000.

La *Société des Artisans canadiens-français* assure donc aux héritiers d'un membre décédé le paiement de la somme de \$1000. Elle fait plus : elle assure au sociétaire lui-même, devenu malade, \$4 par semaine aussi longtemps que durera la maladie. Le certificat de la Société vaut donc mieux qu'une police d'assurance contre les accidents, car une police d'assurance contre les accidents n'assure pas contre les nombreuses maladies réputées non accidentelles, tandis qu'un certificat d'assurance contre les maladies assure en même temps contre les accidents.

Ordinairement, dans le cours de sa vie, l'homme est sujet à plus de maladies que d'accidents. Au sens des mots en langage d'assurance, toute maladie n'est pas un accident, mais tout accident qui donne droit à une compensation pécuniaire est une maladie.

Assurance sur la vie, assurance contre les accidents, assurance contre les maladies, voilà ce que présente la *Société des Artisans canadiens-français* qui a le prestige d'un passé honorable, d'un succès toujours croissant et d'une popularité, non pas éphémère, mais solide.

Je la signale à l'attention des classes professionnelles et des ouvrières, à tout homme de cœur qui, avec des

moyens limités, veut néanmoins protéger l'avenir des siens et se garder lui-même contre les vicissitudes de la fortune et les surprises de la maladie.

PHILIPPE MASSON

UN MOT D'EXPLICATION.—Si, — une simple supposition que je fais — quelqu'un pouvait être surpris de ce qu'un agent d'assurance prône si haut une société qui fait une rude compétition aux compagnies d'assurance dans les classes populaires, je lui demanderais : l'agent d'assurance est-il condamné par son état à ignorer et à laisser ignorer ce qui peut convenir à une foule de gens auxquels les systèmes ordinaires d'assurance de vie ne conviennent pas ? S'il répondait oui, je ne le croirais pas sérieux. L'assurance de vie est une œuvre de propagande, et le véritable agent est propagateur. Il aime à propager, et à voir propager les bonnes semences, et il se sent heureux lorsqu'elles fructifient.

P. M.

ECONOMIE DOMESTIQUE

ÉGOÏSME ET BONTÉ. LES FEMMES JOUEUSES

S'effacer en toute circonstance, se révéler seulement par une constante sollicitude, ayant pour but la satisfaction des personnes que l'on reçoit : tel doit être, en peu de mots, l'idéal dont une maîtresse de maison doit toujours essayer de se rapprocher. C'est justement en s'oubliant elle-même, en veillant sans affectation à éviter tout ennui à ses hôtes, en s'appliquant à leur donner les distractions qui leur conviennent, en faisant, en toute circonstance, abstraction de ses goûts, en sachant supporter l'ennui, en en préservant les autres, en sacrifiant ses amusements, lorsqu'ils n'amuseraient pas son entourage, qu'une femme devient l'âme d'une réunion, le lien qui rassemble un certain nombre de personnes; on trouve près d'elle la paix, les dispositions bienveillantes, les sentiments délicats et généreux qui se traduisent par mi les soins discrets, et sa compagnie devient indispensable pour ceux qui en ont apprécié les agréments.

En regard de cette esquisse, dans laquelle il est donné à toutes les femmes de trouver leur image ressemblante, placerais-je le portrait de la femme égoïste, et, par conséquent, incivile ? Le besoin de dominer, le désir de primer, l'ont portée en toute circonstance à abuser de sa force, à vouloir plier à sa guise tous ceux qui ont passé le seuil de sa demeure; elle a voulu imposer sa loi.....Tous l'ont repoussée et se sont affranchis de sa tyrannie; si elle est riche, elle aura quelques complaisants, des flatteurs intéressés, mais elle n'aura jamais d'amis, pas même des personnes disposées à lui accorder quelques sentiments bienveillants. Sa personnalité âpre et absorbante a tout stérilisé autour d'elle, et son égoïsme lui a apporté le sévère châtement qui marche à sa suite, c'est-à-dire la solitude complète, l'indifférence de tous ses semblables, juste retour de l'indifférence qu'elle leur a témoignée. Elle a voulu être tout..... elle n'est rien, parce qu'elle a ignoré, méconnu ou repoussé la loi qui enseigne à toutes les femmes que leur seul rôle ici-bas, dans la famille comme dans la société, est le dévouement sous toutes les formes; tous les sentiments, toutes les tendances qui ne se rattachent pas directement à ce grand, à cet unique moteur de l'existence féminine, entraînent les femmes hors de leur voie, et les jettent, sans boussols et sans guide, dans les chemins désolés. Ces vérités ne sauraient être répétées trop souvent, même à cette place, car une femme égoïste est blâmable, non-seulement au point de vue de la morale, mais aussi à celui de la civilité.

On voit aujourd'hui un grand nombre de femmes joueuses; il m'est pénible d'avoir à constater ce fait, mais je ne saurais m'en dispenser sans laisser une lacune dans mon sujet. Les femmes joueuses sont en effet presque toujours inciviles; elles se livrent à cette distraction avec l'emportement, avec la pas-

sion qui caractérisent ceux de leurs goûts non réglés par la raison ; c'est justement parce que cette pente est glissante, parce qu'on est facilement entraîné par la passion du jeu à des manifestations violentes, que le bon goût, toujours d'accord avec la morale, condamne sévèrement les femmes qui se livrent aux jeux de hasard. Ces lois sont souvent méconnues à notre époque, et l'on voit des femmes suivre pendant une nuit entière les péripéties de la veine heureuse ou malheureuse. En les condamnant, il ne faut pas oublier de les plaindre ; si elles avaient de l'esprit ou du cœur, elles trouveraient à faire un autre emploi de leur temps et de leurs facultés. Oisives, frivoles, ignorantes, elles demandent à ces émotions violentes de leur venir en aide pour combattre l'ennui, cet éternel ennemi qu'elles se sont donné.

EMMELINE

CAUSERIE.

Quand la dernière maison de la rue Saint-Jean tombera sous le pic des démolisseurs à gages, il y aura peut-être plus d'un an que les *pères conscripti* de la ville auront décrété cette œuvre de démantèlement.

On est pas pressé à Québec, pas plus pour démolir que pour construire ! Que voulez-vous qu'on y fasse ? Des gens ont demandé des sursis, et nos édiles qui n'ont pourtant pas l'âme sensible d'ordinaire, se sont laissés attendrir. Une fois n'est pas coutume.

De sorte que nous recommencerons le printemps, au milieu des décombres, des débris de planchers et de poutres et des tourbillons de poussière de mortier de la rue Saint-Jean.

Et dire que les habitants de l'autre côté de la rue n'ont encore articulé aucune plainte, ni signifié le plus petit protêt aux autorités.

Il n'y a donc pas de normands de ce côté là.

Si, oui, il y en a un ; et encore est-il Breton ?

On a bien mal parlé jusqu'à aujourd'hui de la transformation du côté droit de la rue Saint-Jean. Le fait est que les premières maisons qui ont surgi de leurs débris, n'étaient pas des modèles d'architecture, tant s'en faut. Les gens qui ont quelques velléités de bon goût se désolaient à la vue des anciennes chétives maisons, amputées de moitié de par un édit municipal, qu'on rebousillait au moyen d'une devanture d'une élégance fort douteuse ; et ils avaient raison.

Aujourd'hui cependant, on peut se figurer ce que sera l'aspect général de ce côté de la rue ; ça ne sera pas aussi navrant que cela promettait d'être, et les maisons du Dr Casgrain, de la Banque d'Épargnes, et de M. Duquet, contribueront un peu à faire oublier les autres.

Mais il ne faut pas faire l'analyse des maisons reconstruites car l'illusion tombe vite. De l'Atlantique au Pacifique, dans une ville, on n'a pas encore été témoin de pareil replâtrage. Parmi ces parallélogrammes efflanqués et à la contenance famélique, qui bordent la rue, il en est qui offrent si peu d'espace entre le mur de la façade et le mur parallèle en arrière, que le visiteur qui s'y introduit touche du ventre à celui-ci, et du dos à celui là ; il a du crépît en avant, du crépît en arrière, et à côté de lui, la domestique qui s'est prudemment effacée, afin de garder ses coudées franches.

Les pauvres vieilles bâtisses si mutilées aujourd'hui, doivent pourtant, quelques-unes du moins, avoir leurs légendes, leur histoire. Pourquoi donc n'est-elle pas écrite, ou seulement couchée sur quelques feuillets jaunis d'un registre de famille ? Je voudrais être assez vieux pour pouvoir la reconstituer de mémoire sur une période, d'un demi-siècle. Que de gens pourraient m'aider à cette besogne, qui ont tous payé à la nature le tribut inévitable ! Stanley y tenait une librairie fort achalandée, qui a existé jusqu'au printemps dernier. Les élèves du séminaire de Québec allaient s'y approvisionner de papeterie ; ou bien traversaient la rue pour aller se procurer chez les Crémazie ou les Hamel ce que la librairie Stanley n'avait pas. La maison où les Hamel et les Crémazie tenaient boutique de librairie n'a pas bougé d'un cran ni même perdu sa couleur ; elle est présentement occupée par M. A. Tourangeau, N. P., direc-

teur des postes. Plus loin, nous nous arrêtons en extase devant l'étalage éblouissant de sucreries et pains d'épice du malheureux Provan, mort fon il y a trois ans à peine. Parfois à l'autonne des grappes aux flancs rebondis d'un raisin bleu, frais et juteux, étaient suspendues, et s'épanouissaient luxuriantes dans les vitrines de Provan. Nous étions là, un tas de gamins, hypnotisés à cette vue, bavant de toutes nos glandes salivaires et... pas le sou dans le gousset. C'est que le fruit de la vigne en grappes était rare à Québec il y a trente ans, et qu'on le vendait vingt-cinq sous la livre pour le moins, environ un sou le grain ; ça n'était pas pour des prunes.

La rue Saint-Jean était alors la rue fashionable, le boulevard de la promenade, la rue des magasins à la mode ; elle a perdu ce dernier trait et elle est restée plus ou moins la rue de promenade, sans pouvoir encore justifier la popularité dont elle jouit sous ce rapport. Les grandes boutiques de commerce étaient celles des Merill, des Benjamin, des Laurio et plus loin celle des Massue et Boisseau. Mercier et Olivier Côté tiraient pendant longtemps la tête du commerce de fourrures au coin de la rue du Palais ; Pêchevin Hall exploitait pendant bien des années le commerce d'épicerie au coin de la rue Collins ; Johnson se fit des rentes avec ses appétissantes brioches au coin de la rue d'Auteuil ; le poste n'a changé ni d'aspect ni d'allures, malgré que Johnson ne soit plus là, mais les brioches de son successeur n'ont pas le même goût. Il eut pendant des années comme voisin et vis-à-vis Me Leod, pharmacien, qui lui-même eut pour voisins immédiats Homo et Blais, marchands de nouveautés ; son voisin de droite était le corps de garde des soldats anglais, carabiniers et fantasmes de ligne et *Highlanders* qui, entre deux quarts, faisaient de l'œil aux jolies Québécoises.

Le regretté Johnson est mort il y a deux ou trois ans ; on se rappelle encore ce beau vieillard de haute taille, à la figure grave et encadrée d'une barbe blanche, et à la démarche altière. Il a passé ici sans faire beaucoup de bruit dans notre monde, mais en emportant avec lui le respect de ces concitoyens.

Dans cette liste faite *currente calamo* il ne faudrait pas oublier Corneil, marchand de couleurs, vitres, mastic, au coin de la rue Saint-Stanislas ; Dugal, fourreur ou marchand de pelleteries dans la maison occupée depuis le printemps par Philips, ouvrier plombier ; Roger, ancien marchand de thé, mort presque centenaire ; Woodbury, ferblantier ; l'hôtel *Prince of Wales*, en face de l'ancien magasin de Casey et cie et dont on retrouverait aujourd'hui difficilement l'ancienne clientèle ou un survivant d'icelle ; Larouche, négociant de nouveautés ; vis-à-vis la côte du Palais ; Koberge, aussi marchand de nouveautés, auquel succédèrent Cirice Têtu et Laurent Têtu, son frère, cet aimable et joyeux viveur, célibataire convaincu et mort de même ; puis au même poste pendant près de trente ans, ce bon et regretté Dr. Pourtier, dentiste, que nous allions reconduire à sa dernière demeure, il y a à peu près deux mois ; plus loin, là où se trouve le magasin de M. Némèse Garneau, au coin de la rue Collins, le magasin de nouveautés de sieur Germain Lenoir dit Deblois, père de l'Hon. M. Deblois, sénateur, et aïeul du Dr Deblois. En cet endroit, Falardeau fit un jour une exposition de ses toiles. C'était sa première visite au Canada après son escapade de la maison paternelle à Cap-Saint. Je me rappelle du fait comme d'hier. Élève de sixième au séminaire de Québec, si j'avais toutes les audaces au jeu de barres, je devenais bien timide devant le grand monde. Aussi, m'introduisis-je bien timidement dans le sanctuaire improvisé de l'artiste, avec un mien camarade. Falardeau nous fit l'accueil le plus aimable et prit la peine de nous accompagner et de nous expliquer les sujets des différentes productions de son pinceau. C'est là un incident fort ordinaire, mais qui se grave profondément dans l'esprit d'enfants, comme nous étions alors. Infortuné Falardeau, dont nous déplorons encore la mort récente, arrivée il y a à peine quatre ou cinq mois, d'une façon si tragique. Lors de son voyage au Canada, il y a quatre ans, il nous dit qu'il avait abandonné depuis plusieurs années sa palette et ses pinceaux pour se livrer à la culture des oranges et des citronniers qui lui donnaient un revenu plus rondlet que ses toiles, hélas ! quelle destinée que celle de l'artiste ! Le pain quotidien le force trop souvent, tôt ou tard, à replier les ailes de son talent ou de son génie. Qu'elle place mequine lui fait-on à la grande huche terrestre !

De la place où Falardeau exposait ses tableaux, on pouvait voir au coin chez Peverley, le lampiste aujourd'hui, la bouti-

que de chapellerie tenue par J. Bte Corriveau qui fut condamné à mort, puis au pénitencier pour la vie, pour le meurtre de Mlle Todd au pont de péage de Saint-Thomas à Montmagny.

En tirant de là une diagonale à travers la rue Saint-Jean, on tombait droit chez Gendron, horloger-bijoutier, de pieuse mémoire, dont l'atelier se distinguait fort bien du dehors avec son outillage d'étaux, marteaux, bigornes, forets, maitres à danser, écarissoirs, alésoirs, fraises, tenailles, pincettes, poinçonneaux, chalumeaux, burins, polissoirs estrapades, brunissoirs, limes franches et bâtarde.

C'est dans cet atelier que notre ami Cyrille Duquet étudiait alors les mystères de l'horlogerie, sertissait des pierres fines, bleussait l'acier trempé, polissait un colcoatar, enarbrait une roue de montre, fixait un nez de potence, promenait un ésingue dans les couvercles bossués, confectionnait un rateau de sonnerie, un canon, un fusil, un pignon, faisait l'arrondissement et le frisage de la pointe des dents d'une roue, montait la roue, la virole, le couvercle et l'arbre, c'est-à-dire les quatre pièces d'un barillet, ébarbait des métaux fins, ou encore se rendait compte de l'action des ressorts moteurs des grands ressorts qui se cassent si souvent dans les montres, étudiait les secrets des remontoirs, la théorie des engrenages, celle des échappements, des soudures fortes et faibles, celle des compensations dans la contraction et la dilatation des métaux, la table des longueurs du pendule, l'isochronisme des oscillations du spiral des chronomètres et des montres, et beaucoup d'autres choses qu'il est inutile de mentionner.

C'était alors en 1854.

Cyrille Duquet occupe la maison depuis cette époque, c'est-à-dire depuis trente-cinq ans.

Mais avant lui, un marchand de nouveautés avait occupé la place. Il se nommait Basile Roy. Ce marchand était un type assez curieux, comme, du reste, il en existait plusieurs à l'époque. Un jour, une dame entre dans sa boutique et lui demande une paire de bas de soie. Basile Roy s'en va au fond du magasin et revient avec un petit paquet qu'il se met à développer avec un soin minutieux et surtout une désespérante lenteur. Enfin, il tire une paire de bas de l'enveloppe et l'étale avec des précautions infinies aux yeux de la cliente. Les bas étaient beaux et la dame les trouvant de son goût :

— N'avez-vous que cette paire ? dit-elle.

— Oui, madame.

— Bien, je vais les prendre.

— Pardon, objecta aussitôt Basile Roy, n'ayant que cette paire là, je ne la vends pas.

Et remettant soigneusement les bas dans leur étui de papier, il disparut en bon ordre dans le fond du magasin, où il remplaça le bibelot sur une étagère.

Un nommé Simpson, marchand de fourrures, habita aussi la maison.

M. La Bilodeau y installa un magasin de nouveautés. M. Bilodeau était un négociant très entreprenant. Il changea l'aménagement intérieur du magasin dans des proportions inouïes à l'époque. Il fit construire une galerie circulaire qui existe encore, et garnir les vitres de grandes vitres qui y sont encore. C'était en 1847. De tous les coins de Québec, on accourut pour voir le magasin phénoménal, avec sa galerie circulaire et ses grandes vitres. Ce luxe extraordinaire fit sensation profonde non seulement à la ville, mais dans les campagnes éloignées. Il n'y avait pas un paysan qui mettait pied à terre à Québec sans aller voir, avant de repartir pour ses pénates, le grand magasin de Bilodeau.

Un peu plus tard, dans la même maison, on inaugura l'éclairage au gaz ; c'était non-seulement la première expérience de ce genre à Québec, mais aussi dans le pays : Québec devança Montréal sur ce point.

Nouvelle sensation, on le comprend aisément, de par la ville.

Quelques années après, en 1856, je crois, un juif, Simon Lévy ouvrit dans la même maison le plus riche magasin de bijouteries du Haut et du Bas Canada. Lorsque Lévy mourut sa veuve lui succéda, et tint boutique jusqu'en 1869-70.

M. Cyrille Duquet occupait déjà la moitié de la maison, qui avait été divisée en deux, parce qu'elle était trop grande alors pour les fins d'un commerce quelconque. L'ancien élève de Gendron y a fait beaucoup d'argent, s'il n'a pas réalisé, une petite fortune ; ce qui démontre que le précepteur n'était de pas de même force que l'élève ou qu'il était né sous une étoile moins favorable.

La maison est encore le premier endroit au Canada où l'on ait installé la première ligne de téléphone, en 1878.

Depuis, on y a fait pour la première fois l'essai du gaz naturel d'éclairage en 1887. Pour toutes ces raisons donc, voilà une maison qui ne manque pas de caractère ni d'intérêt historique.

Malheureusement, elle va subir le même sort que ses voisins, et tombera d'ici à quelques mois sous le pic et la hache des ouvriers. Il n'en restera qu'une photographie que M. Duquet a eu le bon esprit de faire exécuter par Livernois, son ancien voisin de gauche, aujourd'hui luxueusement installé dans l'ancienne maison autrefois occupée par le *Central Hotel*, puis par les frères Lafrance, restaurateurs.

Quand les ouvriers démoliront la maison, ils trouveront d'étranges constructions, des colombages en sapin coupés sur place ; des planchers d'une hauteur de 3½ et 4 pieds et dont les intervalles sont remplis de cailloux et de sable. On regrettera la vieille maison pour ses souvenirs, mais l'architecture de celle qui doit la remplacer, tempêrera un peu ces regrets d'antiquaires.

N. LEVASSEUR.

LES YEUX

Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,
Des yeux sans nombre ont vu l'aurore ;
Ils dorment au fond des tombeaux
Et le soleil se lève encore.

Les nuits, plus douces que les jours,
Ont enchanté des yeux sans nombre ;
Les étoiles brillent toujours
Et les yeux se sont remplis d'ombre.

Oh ! qu'ils aient perdu le regard,
Non, non, ce n'est pas possible !
Ils se sont tournés quelque part,
Vers ce qu'on nomme l'invisible ;

Et comme les astres penchants
Nous quittent, mais au ciel demeurent,
Les prunelles ont leurs couchants,
Mais il n'est pas vrai qu'elles meurent.

Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,
Ouverts à quelque immense aurore
De l'autre côté des tombeaux,
Les yeux qu'on ferme voient encore.

SULLY PRUDHOMME.

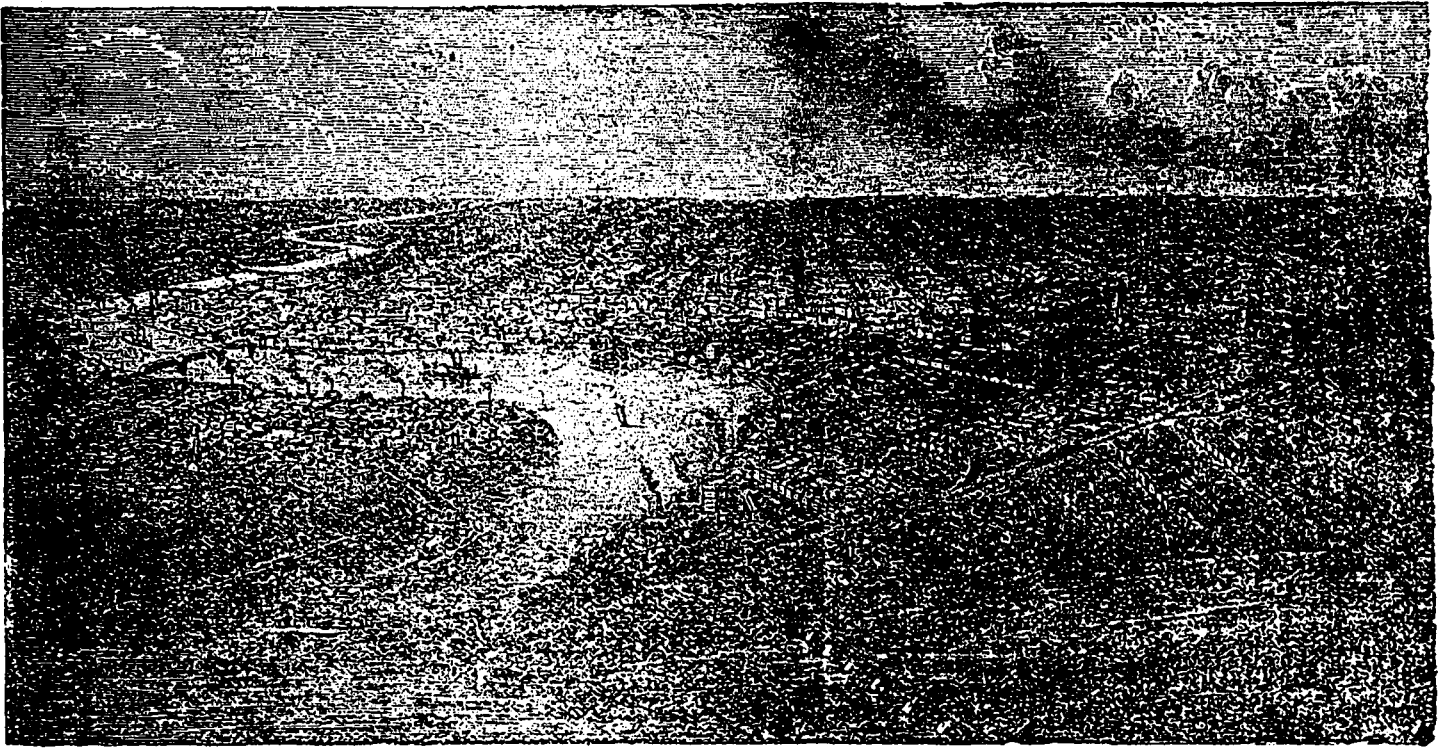
CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC.

D'après les élections qui ont eu lieu 10 courant, voici la liste des officiers de la Chambre de Commerce de Québec pour les prochains douze mois :

Président.—M. R. Turner ;
1er vice-président.—M. Victore Châteauevert ;
2ème vice-président.—M. H. M. Price ;
Trésorier.—M. S. S. Bennett.

Bureau.—MM. Thomas Brodie, F. X. Berlinguet, Col. Forsyth, F. Gourdeau, E. B. Garneau, J. E. Martineau, O. Migner, E. Morin, W. Rae, B. Verret, E. H. Wade, N. Garneau.
Bureau des arbitres.—MM. W. Brodie, G. Lemoine, S. Peters, J. Ritchie, F. Gourdeau, S. J. Demers, Wm. McLimont, W. Macpherson, J. A. Langlais, J. E. Martineau, J. I. Tarte, P. Vallière.

MM. R. H. Smith et Jules Baillargeon sont nommés auditeurs.



Winnipeg en 1886

ÉCOLES GRATUITES DU SOIR

Les personnes qui désirent suivre les classes du soir sont priées de se faire inscrire à un des endroits suivants :

À l'école des Frères, à St-Sauveur ; à l'école du Sacré-Coeur, et à l'école St-Roch, à St-Roch ; à l'école des Glacis ; à l'Académie Commerciale, No 11, rue Elgin ; à l'école du faubourg St-Jean ; à l'école Normale Laval ; à Notre-Dame de la Garde ; à la salle des Ouvriers de bord, rue Champlain ; aux écoles protestantes de la rue Artillerie, No 66, et de la rue Ste Marguerite, Nos 9 et 11.

L'inscription a commencé mercredi soir, le 11 du courant. Les heures sont de 7 à 9 heures du soir.

On peut se procurer des cartes d'inscription gratuitement en s'adressant aux endroits ci-dessus mentionnés, aux bureaux des différents journaux et chez les libraires de la ville.

J. AIERN,
Secrétaire.

Messieurs les conseillers municipaux puissamment aidés par Son Honneur le maire, Messieurs les curés des différentes paroisses de la ville, et Messieurs les commissaires d'écoles, ont fait, depuis quinze jours, d'excellente besogne quant à la création des écoles gratuites à Québec. Disons aussi que l'impulsion donnée par l'honorable M. Mercier était irrésistible.

Saint-Roch en particulier aura deux classes du soir : l'une à l'École des Frères de la rue Saint-François (près de la congrégation), l'autre à l'École des Frères (ou du Sacré-Coeur) coin des rues Grant et Desjardins.

On annonce l'ouverture des classes pour la semaine prochaine.

Le comité nommera les professeurs lundi prochain. Dans notre article de l'autre semaine sur le même sujet, nous disions :

"C'est une énorme responsabilité qu'assument ceux qui

nommeront les professeurs. Le mérite, et le mérite éprouvé, devra seul déterminer ce choix, en dehors de toute autre considération. Si la partisanerie s'en mêle, c'en est fait du succès. Dans toutes les paroisses, l'autorité religieuse devra être consultée à ce sujet : mieux que personne, elle sait désigner le citoyen capable, honnête, méritant ; elle est, de sa nature, exigeante au point de vue des principes, et c'est une garantie."

Notre vœu est en partie réalisé. L'autorité religieuse sera consultée. Nous attendons avec confiance, et n'aurons plus ensuite qu'à observer comment la classe ouvrier apprendra elle-même les efforts qui se font dans son intérêt.

Ce qui nous tient surtout à cœur, nous ne le dissimulons pas, c'est le succès dans Saint-Roch. L'expérience sera tentée dans les meilleures conditions possibles. De la part des autorités, il y a eu un entrain remarquable, et, s'il nous reste un regret, c'est qu'il n'ait pas été fait, en même temps, parmi les classes ouvrières, un travail préparatoire, invitational, dirons-nous plutôt. "Connais-toi toi-même," est le précepte de la sagesse antique applicable à tout le monde. Nul n'est conscient de son état et de ses besoins : pour s'en rendre compte, il faut se l'entendre répéter souvent et énergiquement. Les classes ouvrières n'échappent pas à cette loi. Selon nous, il est urgent de voir à stimuler le zèle des ouvriers. Beaucoup de gens ne savent pas encore ce que l'on attend d'eux ; un plus grand nombre ne savent pas ce qu'ils doivent attendre des professeurs, car nul programme d'étude n'a encore été publié.

N'importe ; la perspective est encourageante. Avec de l'entente et du travail, la position est sauvée.

J. T.

Nous recommandons tout particulièrement la lecture de notre article sur la société des Artisans canadiens-français. Le caractère patriotique, religieux, humanitaire de l'œuvre, y est tracé de main de maître. Les renseignements sont exacts et font voir comme l'esprit d'association produit des résultats heureux quand il s'inspire des vrais principes.

NICOLAS PERROT

OU

Les Coureurs des Bois sous la Domination Française

PAR G. P.

(Suite)

Il acheta tous les rat-musqués qu'ils avaient apportés avec eux, les payant à raison de six sols pour les peaux de choix, et de trois à quatre sols pour celles qui étaient plus ou moins endommagées ; le tout payable en marchandises. Les achats terminés et le loyer du hangar conclu avec le principal chef de la bourgade, il fit avec son commis, Jacques Dulude, l'inventaire de ses deux canots qui avaient été amenés à la bourgade ainsi que de celui qui avait été recouvré à l'île Manitouline, afin de décider quels seraient ceux qu'il enverrait à Michilimakinac ou laisserait au magasin de la bourgade.

Il était occupé à cet inventaire, quand on vint lui annoncer que Le Rat avec ses Hurons et tous les Canadiens arrivaient. Une foule de jeunes gens de la bourgade étaient allés au devant d'eux et les accompagnaient en chantant des chants de victoire en signe de réjouissance de la défaite des Iroquois dont ils subissaient malgré eux les conditions imposées quant à leur neutralité. Les Outaouais surtout étaient dans un grand état d'exaltation en apprenant le presqu'entier anéantissement du parti de la Chaudière Noire. Cette victoire devait avoir un excellent effet, d'abord sur les Nipissiriniens qui virent que dans l'alliance des Canadiens ils trouveraient leur meilleure protection ; ensuite sur toutes les nations de ces contrées.

En un instant tout le village fut sur pieds, et tout le reste de la journée fut passé en fêtes, festins et réjouissances.

Le lendemain on commença à régler les affaires et à payer les dettes en marchandises. Des traînes pour porter les canots et les marchandises avaient été louées et un grand nombre de Nipissiriniens s'étaient engagés pour aller avec les Canadiens jusqu'à Michilimakinak. Colas qui avait acheté de Le Rat contre ses pelleteries, vingt-six de ses traînes, offrit de tout lui payer soit en marchandises soit en une traite sur Montréal. Le Rat préféra un traite et ne prit que quelques fusils avec des munitions.

Comme Colas se doutait bien qu'à l'arrivée de la flotte française du printemps la nouvelle de la hausse sur les pelleteries se répandrait partout ; il voulut la devancer et conclut un marché avec Le Rat, qui devait descendre l'Outaouais et se rendre

avec ses jeunes gens au portage du fort, où un grand parti de Hurons faisait la chasse. Le Rat promettait de ramasser toutes les peaux de rats-musqués qu'il pourrait trouver et de les transporter aussi tôt que possible à Lachine où il attendrait Colas, s'il n'était pas arrivé.

Le Gardeur, qu'une flèche avait blessé au bras lors de la prise du village des Iroquois, souffrait considérablement. Ayant appris que Colas cherchait à engager un ou deux commis pour prendre charge de son magasin à la bourgade, il alla s'offrir pour y rester, après avoir obtenu sa décharge de son chef, Mr Pilette. Colas fut fort content de pouvoir s'assurer les services d'un homme aussi brave qu'intelligent, et l'accepta de suite.

— Il me faudrait aussi deux autres commis, M. Le Gardeur, en connaissez-vous qui voudraient s'engager ?

— Oui, monsieur ; je sais que les jeunes Verchères et Dumuy s'engageraient. Seulement Verchères voudrait descendre avec la flotte au printemps, il ne tient pas à aller à Michilimakinak. Dumuy voudrait retourner à Montréal de suite, s'il pouvait.

— C'est justement ce qu'il me faut. Leur engagement ne les oblige-t-il pas à aller à Michilimakinak ?

— Je ne crois pas ; dans tous les cas ils n'auront pas de peine à obtenir leur décharge, après la perte de temps que nous avons subie ici, maintenant surtout que la route est libre sur le lac Huron, et qu'on peut engager autant de Nipissiriniens qu'il en faut pour le voyage. Si vous voulez, je vais leur en parler ?

Le soir même, Verchères et Dumuy obtenaient leur décharge. Verchères devait rester avec Le Gardeur au magasin ; Dumuy devait descendre avec Le Rat et rester avec lui à Lachine jusqu'à l'arrivée de Colas.

Colas avait remarqué dans la loge de l'un des chefs Nipissiriniens de superbes peaux de martes, cette belle, légère et chaude fourrure, qui était à la mode à Québec et à Montréal, et qui se vendait très cher. Il en acheta assez, des plus belles qu'il put trouver, pour faire un casque, une collerette et un manteau. Il en fit un paquet bien enveloppé dans une toile, sur laquelle il écrivit : " Pour elle. Aux soins de Mr. Raclos, négociant. Québec ". Ce paquet fut enveloppé dans une autre toile, le tout soigneusement ficelé, avec l'adresse suivante : " Aux soins de M. Raclos, négociant, Québec ". Je ne sais pas, se disait-il, si elle sera contente de mon présent, voudra-t-elle même l'accepter, quand elle saura qu'il vient de moi ?

Toute la matinée du lendemain fut employée en préparatifs du départ. Colas s'était fait donner, signé par tous les commis, un acte déclarant " que n'y ayant plus rien à craindre des Iroquois, il n'était pas nécessaire que M. Nicolas Perrot les accompagnât plus loin pour la protection de la flotte. " Les canots, avec leurs charges de marchandises, furent placés sur des traînes et les adieux furent faits. Le Rat et ses jeunes gens prirent leur route pour gagner la rivière Outaouais ;

Dumny l'accompagnant. Ceux qui devaient aller à Machillimakinak partirent avec les Nipissiriens pour la pointe à la Loutre ; tandis que Colas, après avoir tout arrangé avec Le Gardeur, partit avec grand Pierre pour la Cave, en passant par la Cache où étaient renfermés les chiens. Il arriva avant la nuit à la Cave.

Comme Colas ne voulait pas faire connaître la Cave aux Nipissiriens dont il avait besoin pour faire transporter au rendez-vous du départ toutes les peaux qu'il avait à la bourgade, il donna ordre de préparer à une demi-lieu plus bas que la cave deux vastes cabanes pour y loger ses gens et y déposer ses traînes.

Pour se rendre à la pointe à la Loutre, il fit atteler les chiens qui n'avaient pas servi la veille, deux par deux sur cinq traînes et partit avec grand Pierre et un des Esquimaux pour la pointe à la Loutre. La même précaution qu'il avait prise à la bourgade, fut encore adoptée. Il laissa ses chiens sous la charge de l'Esquimaux en un endroit convenable, avec injonction de l'attendre là jusqu'à son retour ; il se rendit à pied avec grand Pierre à la pointe à la Loutre où tous les Canadiens, avec leurs traînes, venaient d'arriver.

Comme le temps était beau, quoiqu'un peu plus froid que les jours précédents et que tout était prêt pour le départ, les commis décidèrent de se mettre en route sans plus tarder. Colas mit sous les soins de Dulude les canots et les effets qu'il destinait pour Michillimakinak. Il lui avait donné ses instructions très en détail.

Après le départ de la flotte, ceux des Nipissiriens qui étaient restés avec les traînes pour ramener les canots qui avaient été loués pour l'expédition contre la Chaudière Noire, se mirent à les charger sur les traînes, ainsi que les marchandises que Colas destinait à son magasin de la bourgade. Le jeune Verchères qui était descendu jusqu'à la pointe à la Loutre avec ses anciens compagnons fut chargé de retourner avec les traînes pour surveiller les marchandises. Grand Pierre devait l'accompagner pour ramener de la bourgade les traînes et les fourrures qui y étaient déposées.

Grand Pierre, afin de ne rien faire connaître aux Nipissiriens qui avaient été engagés pour le service, devait les conduire par un raccourci aux cabanes que Colas avait donné l'ordre de construire et d'où devait avoir lieu le départ pour Montréal.

Les fourrures, et tout ce que Colas voulait emporter avec lui à Montréal furent chargées sur des traînes qu'il acheta des Nipissiriens.

Au moment même où les Nipissiriens se préparaient à partir pour retourner à la bourgade, on vit venir de loin sur le rivage, dans la direction de l'Anse aux Canards, deux hommes, dont l'un qui portait un pavillon blanc, s'arrêta quand ils furent arrivés à une dizaine d'arpents, et l'autre s'avança vers le campement. Il fut aussitôt reconnu pour la sentinelle qui était disparue de son poste à la cabane de la Chaudière Noire, le jour de la bataille. C'était Jean Goupil, que Verchères connaissait très bien et estimait beaucoup. Verchères, en le reconnaissant courut à lui et lui secouant amicalement la main, lui demanda :

—Mais d'où viens-tu donc, Goupil ? tu n'es pas mort comme nous l'avions tous cru ?

—Non, pas mort ; mais il s'en est manqué guère. Je te conterai ça plus tard. Avant il faut que je porte mon message à M. Colas.

Verchères se retira discrètement quand il vit arriver Colas.

—Mon commandant, dit Goupil, j'ai un message de la part de la Chaudière Noire, qui m'a recommandé de vous le transmettre au plus tôt possible.

—De la Chaudière Noire ? Comment cela ? D'abord, dis moi quel est ce sauvage là-bas, avec un pavillon blanc ?

—C'est un des Iroquois qui attend que je lui porte votre réponse au message de son chef.

—Bon. Dis-moi maintenant ton message. Mais avant racontes-moi, comment t'es-tu trouvé prisonnier, car j'imagine que sans cela, il ne t'aurait pas chargé d'un message.

—Voici, mon commandant : j'étais en faction à l'arrière de la cabane de la Chaudière Noire, quand je vous ai vu débarquer à l'île Manitouline. Je vous ai vu aussi quand vous êtes monté à la cabane. A peine arriviez-vous que je reçus un coup de je ne sais quoi sur la tête et je perdis connaissance. Après, je ne sais ce qui s'est passé. Quand je revins à moi, j'étais au milieu des bois, les mains attachées avec des lanières de peau de caribou, couché au pied d'un arbre. Trois sauvages étaient debout près de moi, discutant vivement ensemble. Je comprends l'Iroquois. Ils parlaient de me tuer et de me chevelurer sur le champ pour se débarrasser de moi. L'un d'entre eux voulait me garder pour me faire brûler à petit feu. En ce moment, un hurlement de loup prolongé se fit entendre à une assez longue distance. C'était un signal. "Aniaronti, dit l'un d'eux, tu vas rester pour avoir soin du prisonnier pendant que nous allons voir ce que signifie ce hurlement." Aniaronti attacha une lanière à celle qui déjà me liait les mains, et prit l'autre bout dans la sienne.

—Tu es sûr que c'est Aniaronti ?

—Oui.

—Continue.

—Je faisais semblant d'être toujours sans connaissance, me donnant bien garde d'ouvrir les yeux, ou de faire le moindre mouvement. Au bout de quelques minutes, après le départ des sauvages, Aniaronti se coucha près de moi, et ne fut pas longtemps sans s'endormir. Je sentais que je n'avais pas de temps à perdre. J'étais dans une extrême faiblesse, n'ayant ni mangé ni bu depuis plus de dix-huit heures. Heureusement que le temps était très doux, et la neige sous mon corps s'était fondue suffisamment pour que la peau de caribou, avec laquelle j'avais les mains attachées, fut toute mouillée, et put s'étendre assez pour me permettre de libérer une main, puis l'autre. Je pris un peu de neige que je me mis dans la bouche pour apaiser la soif qui me dévorait. Lentement, sans bruit, avec les plus grandes précautions, je me levai. Je n'avais pas d'armes, on me les avait ôtées. Aniaronti dormait toujours ; son casse-tête était à côté de lui, et son couteau à sa ceinture. Je me frottai

un peu les poignets avec de la neige, après quoi m'emparant tout doucement du casse-tête, je lui en déchargai un coup de toutes mes forces sur le front. Je crois bien que je le tuai du coup, mais pour en être plus sûr, je saisi son couteau que je lui enfonçai dans le cœur. Et cette fois je ne pris pas le temps de voir s'il était bien mort. Je me mis à courir de toutes mes forces, sans savoir où j'allais, pendant plus de deux heures. Heureusement que la nuit arrivait ; mes forces commençaient à m'abandonner. Bientôt il fit nuit noire. Je me traînai à genoux jusqu'à un profond taillis de sapin au milieu duquel je tombai, à bout de forces. Je ne sais si je m'endormis ou m'évanouis. Il était grand jour quand je m'éveillai ; quatre sauvages, le casse-tête à la main m'entouraient. Ce n'étaient pas les sauvages qui m'avaient fait prisonnier. Le plus grand des sauvages, qui paraissait être le chef, me dit en bon français : " Lève-toi, que fais-tu là ? "

—Je me suis écarté dans le bois, que j'ai dit.

—Tu faisais partie des français qui ont attaqué les Iroquois ? Quel est celui qui conduisait tout le monde ?

—M. Colas, que lui réponds.

—Colas, qu'il répète en se passant la main sur le front, puis après un instant, Colas Perrot, qu'il dit.

—Lui-même, que j'ai répondu.

—Je connais. Malin quand il s'bat. Bon, après la bataille. Veux-tu porter une parole. Tu mérites la mort, je te fais libre.

Je n'avais pas à choisir.

—J'la porterai bien avec plaisir, mais j'suis faible, j'ai un grand mal de tête, j'ai faim, que j'ai dit.

—C'est bon, qu'il me réponds. Tu vas manger ; après tu partiras. Tu diras à Colas " que la Chaudière Noire t'a donné la liberté sous conditions ; qu'il demande à Colas de protéger sa femme et sa fille Corlarine qu'il connaît ; et que s'il veut leur rendre la liberté la Chaudière Noire promet de lui donner ce qu'il demandera. " As-tu compris ?

—Oui.

—Bon, manges et pars. Tu donneras cela à Colas pour qu'il la donne à ma fille ; et il me remit ce petit paquet que voici.

Après avoir bu une couple de bonnes tasses de café des bois et manqué deux ou trois bonnes tranches de caribou boucané, je me sentis tout à fait bien et je partis avec les trois Iroquois pour aller chercher un canot jusqu'à la bourgade des Outawans. Ça nous prit beaucoup de temps. Enfin, après avoir abordé à une lieue d'ici à peu près, deux des sauvages sont restés au canot, et l'autre, que vous voyez avec un pavillon blanc là-bas, m'a accompagné et attendu que je lui porte votre réponse.

—C'est bien, Goupil, tu es un brave garçon. On t'a conservé la part du butin fait sur les Iroquois, dans l'espérance qu'on te retrouverait un jour. Vas trouver Verchères ; il te fera donner ce qui te revient, pendant que je vais porter ce petit paquet à la fille de la Chaudière Noire.

Colas ne s'était pas mépris sur le sentiment que Corlarine éprouvait pour lui. Il se sentait

gêné et troublé d'avoir à garder auprès de lui pendant une si longue marche à travers les solitudes des forêts, cet enfant de la nature qui, sans s'en apercevoir, s'exposait à des dangers que dans son inconsciente innocence elle ne soupçonnait même pas. Il était content de la présente occurrence qui allait le tirer d'un grand embarras, en lui ôtant la responsabilité de la conduire à son village, si loin. La femme et la fille de la Chaudière Noire avaient été logées dans la cabane même réservée à Colas ; mais il n'y avait pas encore mis les pieds depuis qu'elles y étaient installées.

Quand il entra, aussitôt que Corlarine l'aperçut, elle courut à lui, les bras tendus, et lui prit les mains. Les yeux, à demi fermés, l'interrogeant du regard.

—Tu as été bien longtemps Colas, sans venir nous voir.

—Belle enfant, lui dit-il, en dégageant doucement ses mains, j'ai été bien loin d'ici, et j'étais bien occupé : j'ai de bonnes nouvelles à t'apprendre ainsi qu'à Doilé. Mais où est-elle donc, Doilé ?

—Me voici, M. Colas, dit Doilé en soulevant une peau suspendue à l'entrée d'une petite chambre arrangée pour leur convenance, et qu'elle est donc cette bonne nouvelle que vous m'apportez ?

—J'ai reçu un message de ton mari, Doilé ; et ce petit paquet pour toi Corlarine. La Chaudière Noire me fait demander de vous protéger et offre de me payer tout ce que je voudrai pour votre liberté. Vous n'êtes pas prisonnières, vous êtes libres toutes les deux. Vous pouvez partir quand vous voudrez. Le messager de la Chaudière Noire vous attend.

Une exclamation de joie s'échappa simultanément de leur bouche en apprenant cette nouvelle. Doilé saisit la main de Colas et la couvrit de baisers : Corlarine baissa les yeux et s'assit sur un petit ballot de fourrures qui avait été apporté le jour même et déposé dans la cabane. La première impression de la pauvre enfant avait été un sentiment de joie en apprenant que son père était en bonne santé et libre. La seconde était un sentiment de répulsion et d'effroi en songeant qu'elle allait encore être exposée aux cruelles sollicitations d'Aniaronti.

—Qu'as-tu donc, Corlarine, dit Colas. N'es-tu pas contente d'aller retrouver ton père ?

—Je voudrais voir mon père, mais je n'ose pas me résoudre à aller le trouver. Je veux rester avec toi, Colas, j'ai peur.

Doilé, qui crut comprendre le sentiment qui faisait ainsi parler Corlarine, dit à Colas :

—Elle a peur d'Aniaronti ; elle a déjà trop souffert de sa violence et de sa dureté.

—Oh ! Colas, reprit Corlarine, gardes-moi avec toi ; je suis ta prisonnière, je serai ton esclave.

—Non, Corlarine, tu n'es pas ma prisonnière, va trouver ton père, tu n'as rien à craindre, Aniaronti est mort.

—Tu veux que je partès ? alors reprends cela. Elle tira de son sein une petite croix d'argent que Colas lui avait donnée le jour qu'elle avait été baptisée par le Père Lemoine à Ounontagné ; après l'avoir baisée avec ferveur, elle la présenta à Colas, et une larme de ses yeux lui tomba sur la main. Il la

saisit dans ses bras, et, la pressant sur sa poitrine, lui imprima un long baiser sur le front. En même temps, son regard tomba sur le petit ballot qui venait de servir de siège à Corlarine, il lut : " Aux soins de M. Raëlos, négociant, Québec." Ce fut assez pour le rappeler complètement à lui-même et le confirmer dans sa résolution première.

— Corlarine, lui dit-il, en affectant un sang-froid qu'il n'avait pas encore complètement recouvré, le baiser que je viens de te donner est celui d'un frère que, cette petite croix le rappelle, j'ai donné à ma sœur en Jésus-Christ. Reprends là, que tu dois la porter toujours, en souvenir de l'heureux jour qui t'a fait chrétienne.

— Et tu veux que je partes ?

— Oui, mon devoir m'ordonne de te le dire. Vas, ton père t'appelle et ta mère t'attend, tu vois, elle est déjà prête. Tu seras bien plus en sûreté sous leur protection que si tu restais avec moi. Sois forte comme doit l'être la fille du plus grand des guerriers d'Onnontagué.

Sans dire un mot elle suspendit la petite croix à son col, ouvrit le petit paquet que son père lui avait envoyé. Après l'avoir examiné attentivement, elle le porta à ses lèvres, puis elle le présenta à Colas en lui disant de sa voix musicale qui tremblait d'émotion :

— C'est pour toi, cela, Colas. Adieu, tu ne reverras plus jamais Corlarine, elle va mourir.

Doilé vint aussitôt passer son bras sous celui de Corlarine, qui était d'une pâleur extrême, et l'entraîna en dehors de la cabane. L'air frais la ranima un peu et, toutes deux, sans jeter un regard en arrière, suivirent Goupil qui les conduisit au messager qui attendait. Les effets leur appartenant furent portés et livrés au messager.

A son retour, Goupil qui avait été engagé à Colas, partit avec Verchères et tous les Nipissiriens pour la bourgade du Lièvre.

Après leur départ, Colas, auquel Jean avait fait son rapport que tous les ouvrages recommandés à la Cache étaient complétés, à l'exception du placement de la grosse roche au-dessus de l'issue supérieure, partit avec quinze de ses hommes pour la Cache de l'Anse au Canard. Il était aussi bien aise d'examiner tous les ouvrages. La roche, qui mesurait plus de neuf pieds de diamètre, plate sur une face, et presque ronde, couvrait si efficacement l'entrée quand elle fut posée sur ses points d'appui, qu'il était impossible de trouver l'entrée supérieure ni d'y entrer à moins d'en connaître le mécanisme secret. Il fallut l'effort de tous les hommes et l'aide de leviers pour avoir pu faire glisser la roche et la mettre en place. Ainsi terminée, la Cache offrait autant de sécurité que la Cave. Elle avait été bien choisie.

Tout ce qui devait être emporté avait été soigneusement placé sur les traînes et bien attaché. Aussitôt après leur retour de la Cache, les hommes s'attelèrent aux traînes, à la façon des sauvages, et partirent pour la Cave, Colas avait pris les devants pour faire atteler ses chiens, à l'endroit où il les avait laissés avec la garde de l'Esquimaux.

Les cabanes que Colas avait ordonné de cons-

truire à une demie lieue de la Cave, étaient terminées. Elles étaient suffisamment grandes, solides et commodes. L'une d'elles, la moins grande, était faite de billots d'épinettes non équarries, entaillées aux deux bouts, et les unes sur les autres, espèces de blockhaus à l'épreuve de la balle.

Quand les traînes arrivèrent, elles furent placées dans la petite des cabanes et les hommes s'y installèrent commodément. On n'attendait pas les Nipissiriens avant deux jours. Quand ils arrivèrent, tout ce qui devait être envoyé au hangar de la bourgade avait été transporté aux cabanes. On n'avait laissé à la Cave que juste ce que Colas avait cru absolument nécessaire de ne pas transporter à la bourgade ; et, après avoir soigneusement tout arrangé dans la Cave et en avoir bien fermé les ouvertures, tout le monde s'étaient installés aux cabanes. Les esquimaux avaient mené les chiens à quelque distance dans la forêt, où ils s'étaient construit une cabane de neige, à la façon de leur pays. Vingt-quatre traînes achetées des Nipissiriens et de Le Rat, furent chargées de paquets de rats-musqués, et huit des traînes amenés de Québec par les chiens. Une de ces traînes servait à porter les effets, ustensiles et provisions ; une autre était réservée pour l'usage particulier de Colas, en cas de besoin. Le gris, la grise et grison devait y être attelés comme lors du premier voyage.

Tout ce qui avait été apporté de Québec, destiné à la traite des pelleteries, fut envoyé au magasin de la bourgade par le retour des Nipissiriens, qui repartirent un peu tard dans l'après-midi pour la bourgade, sous la conduite de Verchères et de Goupil, qui étaient venus avec eux.

Il fut décidé, que le départ, pour le retour à Québec, aurait lieu le lendemain matin.

CHAPITRE II

LE RETOUR

C'était le 8 janvier 1670, que nos voyageurs se mirent en route pour retourner à Québec. Presque tout le temps ils avaient été favorisés par de bons chemins, en grande parti sur la glace ou sur la neige durcie. Aucun des hommes n'avait été obligé de porter de charge. Il n'en était pas de même pour le retour, chaque homme engagé avait à tirer une traîne sauvage chargée. Le temps continuait toujours au beau, mais il s'était considérablement refroidi. Les chemins étaient magnifiés ; une croute dure dans les bois, unie comme glace sur les rivières et les lacs. Mais tous savaient qu'à cette époque de l'année, il ne fallait pas compter sur trop de beau temps et de bons chemins. Les provisions ne manquaient pas, sans compter le gibier que l'on pouvait tuer sur la route. Grand Pierre et Bibi, - le dernier surtout, si fier de son fusil à deux coups - s'étaient chargés de pourvoir la caravane de viandes fraîches pendant la route.

(À suivre)

1

CHARLES LEBEAU

I

DANS LEQUEL LE LECTEUR FAIT CONNAISSANCE AVEC CERTAINS PERSONNAGES IMPORTANTS DE CETTE VÉRIDIQUE HISTOIRE.

Le fleuve Saint-Laurent fut pour la première fois remonté en 1535 par Jacques Cartier.

Ce navigateur changea le nom de *Hochelega*, par lequel le désignaient les indigènes de cette contrée, et lui imposa le nom de Saint-Laurent qu'il porte encore aujourd'hui.

Ce fleuve majestueux peut, quoi qu'on en dise, être regardé avec quelque apparence de raison, comme n'étant en réalité que la continuation d'un immense cours d'eau qui commencerait de la petite rivière de Saint-Louis, qui se jette dans la partie la plus occidentale du lac Supérieur, et se poursuivrait sans interruption jusqu'à l'Océan Atlantique à travers les quatre grands lacs, au moyen des petites rivières et des nombreuses cascades qui les unissent sur un parcours non interrompu d'environ 750 lieues.

Certains géographes placent, sans raisons plausibles, les sources du fleuve Saint-Laurent au lac Ontario ; quoi qu'il en soit, ce fleuve change plusieurs fois de nom sur ce long parcours, depuis son embouchure dans le golfe Saint-Laurent où il se jette par 46° 52' de latitude N et 59° et 69' de longitude O, jusqu'à Montréal, il se nomme Saint-Laurent ; de ce point au lac Ontario ou Frontenac — *Cat-ahri-kui*, — ou rivière des Iroquois ; Niagara entre l'Ontario et l'Érié ; et enfin rivière du Détroit entre l'Érié qu'il traverse et le lac Saint-Clair.

Son aspect, depuis son embouchure jusqu'à Montréal, n'a rien qui puisse lui être comparé dans l'ancien comme dans le nouveau monde ; au-dessus de Montréal, des *Rapides* rendent la navigation impossible à d'autres embarcations que de légères pirogues conduites par des pilotes expérimentés, indigènes ou coureurs des bois.

Les rives du Saint-Laurent offrent les sites les plus pittoresques et les plus grandioses : le fleuve est coupé par de nombreuses cataractes d'un effet saisissant ; le regard embrasse une infinité de baies aux sinueux contours, de caps s'avancant fièrement et de rivières majestueuses, dont quelques-unes coulent sans bruit jusqu'à lui, tandis que d'autres s'y précipitent furieuses et rugissantes, se frayant de force un passage à travers les îles nombreuses et les roches qui soutiennent sûrement l'effort du ressac.

Enfin, sur quelques points de ce fleuve que l'on se place, il offre des effets de perspective aussi extraordinaires et aussi admirables que le pourraient produire les plus magiques et les plus soudaines combinaisons du kaléidoscope.

Un des sites les plus magnifiques de tout le parcours du fleuve, est sans contredit l'espèce de goulet formé à quelques lieues de Québec par le cap Brûlé et le cap Tourmente, à l'endroit précis où les eaux douces du Saint-Laurent se rencontrent avec les eaux salées du golfe.

Ce passage est fort redouté des marins à cause des masses de roches calcaires énormes dont la côte est bordée et du peu de profondeur du fleuve en cet endroit ; les navires ne se risquent à franchir ce goulet qu'à la marée haute et en s'aidant continuellement de la sonde.

Or, le 25 juillet 1756, jour où commence cette histoire, entre sept et huit heures du soir, deux hommes se tenaient debout à l'extrémité d'une accore boisée, située à quelques portées de fusil seulement du cap Tourmente, et les mains croisées sur le haut du canon de leurs longues carabines dont la crosse reposait à terre, ils demeuraient les regards obstinément fixés sur le fleuve.

Ces deux individus semblaient être depuis longtemps déjà à cette place, où ils avaient établi un campement provisoire, ainsi que le prouvaient un feu à demi-éteint mais dont une forte brise du N. E. avivait les flammes rougeâtres, et ça et là quelques reliefs de leur frugal repas du soir.

La nuit était belle et tiède ; la lune à son premier quartier éclairait presque comme en plein jour, et permettait de distinguer à une longue distance les divers accidents du paysage ; le vent sifflait avec violence à travers les branches feuillues des arbres centenaires, majestueux contre-forts d'une immense forêt vierge, et faisait bouillonner et se briser avec de sourds murmures les eaux moutonneuses du fleuve sur les rochers de la rive.

Le premier de deux personnages que nous mettons en scène, paraissait âgé de trente-cinq à quarante ans ; sa taille un peu au-dessus de la moyenne atteignait cinq pieds trois pouces ; il était trapu et solidement charpenté ; cet homme portait, avec une aisance un peu maniérée, l'uniforme du régiment de Royal marine, orné sur les bras du galon de sergent ; son visage long, osseux, ses yeux ronds à fleur de tête, son nez recourbé en bec de vautour, sa moustache bien cirée d'un noir bleu, très-épaisse et dont les pointes outrageusement retroussées imprimaient à sa physionomie une expression à la fois hargneuse, narquoise, suffisante et goguernarde, presque générale du reste à cette époque et particulière surtout aux vieux soldats habitués depuis de longues années à porter le harnais, et qui par conséquent se croyaient au dessus de tous ceux qui n'avaient pas comme eux l'honneur d'être soldats, et les regardaient avec un dédain superbe, mêlé d'orgueilleuse condescendance.

Ce digne sergent répondait au nom harmonieux de *Larouline* : depuis deux mois à peine il avait débarqué au Canada, que, cependant, ainsi que le reste de l'Amérique, il prétendait connaître mieux que personne.

Son compagnon formait avec lui le plus complet contraste.

Celui-ci était un grand gaillard, haut de six pieds quatre pouces au moins, d'une maigreur

invraisemblable, dont la peau tannée par le vent, la pluie, le soleil, le chaud, le froid, était devenue couleur de brique et s'était littéralement collée sur ses nerfs, durs comme du fer et saillants comme des cordes.

Autant qu'on le pouvait conjecturer, cet homme était encore jeune et flottait entre vingt-cinq et trente ans, au plus ; ses traits caractérisés rappelaient le type normand dans toute sa pureté ; ses petits yeux gris percés comme avec une vrille, profondément enfoncés sous l'arcade sourcilière, pétillaient d'intelligence et de finesse ; il portait une longue barbe d'un blond fauve se mêlant parfois aux mèches désordonnées de sa chevelure d'un rouge ardent, qui donnait à ses traits heurtés le cachet d'énergie mansuétude et la puissante volonté que l'on trouve si fortement imprimées sur le muflon du lion.

Ce personnage se nommait Jacques Berger, mais il avait presque oublié ce nom ; il était généralement connu sous le sobriquet de *Sans-Pistes*, que lui avaient donné les Iroquois à cause de la légèreté de sa marche et de son adresse incomparable à dissimuler les traces de ses pas quand il parcourait le désert ; titre glorieux dont il n'était pas médiocrement fier.

Sans-Pistes, à qui nous conserverons ce nom, était Canadien, né aux Trois-Rivières de parents normands originaires de la petite et charmante ville de Fiers de l'Orne ; il passait pour être le plus adroit chasseur, le plus fin batteur d'estrade et surtout le plus expérimenté coureur des bois de toute la Nouvelle-France.

M. de Moncault, arrivé depuis quelque temps en Amérique pour prendre le commandement de l'armée à la place du malheureux Deskau, avait le chasseur canadien en haute estime ; en toutes circonstances il lui témoignait la plus entière confiance.

Le costume adopté par *Sans-Pistes* ne laissait aucun doute sur sa profession : ce costume en peau de daim et d'original—élan—était un mélange bizarre et pittoresque des modes indiennes et européennes.

En sus de son long fusil de boucanier, il portait une hache assez semblable à celle des Hurons et des Iroquois ; un couteau, ou plutôt un poignard dont la lame avait vingt-trois pouces de la pointe à la poignée et cinq de large ; un sac à balles, une corne de bûlle remplie de poudre et une gibecière en peau de caribou, et renfermant ses vivres et quelques objets d'une certaine valeur composaient toute sa fortune.

L'histoire de cet homme est courte, mais terrible.

Il était à peine âgé de sept ans, lorsque toute sa famille, composée de son père, sa mère, cinq frères et quatre sœurs, avait été surprise par un parti d'Iroquois, odieusement torturé, scalpée et finalement massacrée avec des raffinements de cruauté inouis.

Par un hasard providentiel, Jacques Berger échappa à cette boucherie affreuse ; comment avait-il réussi à s'échapper ? lui-même ne sut jamais le dire ; mais après des fatigues et des privations atroces, guidé sans doute par l'instinct de

la conservation plutôt que par un effet de sa volonté, le fugitif, à demi-mort de faim et de fatigue, était parvenu à atteindre *Michillimakinack*, et à se réfugier chez les Hurons ; ceux-ci avaient accueilli avec bonté le pauvre petit orphelin et l'avaient adopté.

Depuis lors, Jacques Berger était toujours resté dans la tribu de ses libérateurs, les aimant et se considérant comme étant un des leurs.

Avec l'âge, la haine du Canadien pour les meurtriers de sa famille s'était changée en une espèce de rage ; devenu homme, le chasseur n'eut plus qu'une pensée, se venger des Iroquois et leur faire le plus de mal possible ; seul il se lança sur leur piste et leur fit une guerre d'extermination. Chaque fois qu'il les rencontrait, quel que fut leur nombre, il n'hésitait jamais à les attaquer ; bientôt il leur infligea des pertes si sérieuses, sans jamais tomber dans aucune des embuscades qu'ils lui tendaient, que les Iroquois en arrivèrent à éprouver pour lui une crainte superstitieuse ; son nom seul les faisait trembler, d'autant plus que chaque fois qu'ils essayaient de le surprendre, c'était lui au contraire qui, malgré toutes leurs précautions, les surprenait à l'improviste et les massacrait sans pitié.

Tels étaient les deux hommes qui, le 25 juillet, entre huit et neuf heures du soir, examinaient le cours du fleuve Saint-Laurent du haut d'une accote du fleuve, où depuis le coucher du soleil ils avaient établi leur campement.

Au moment où nous les avons rencontrés, ils causaient avec une certaine animation.

—Avec votre permission, *Sans-pistes*, disait le sergent, répondant sans doute à une observation du chasseur, sans vous offenser, si vous n'étiez pas substantiellement une espèce de sauvage, il vous serait loisible de comprendre nonobstant que la différence qui doit exister entre un homme et un sique, un n'huron qui sans comparaison est parti quatre heures après nous de Québec, n'est pas susceptible d'avoir remonté deux lieues plus haut que l'endroit où nous sommes, pour redescendre nous prendre dans un canot à l'heure que vous dites, c'est-à-dire dans une heure ; que répondez-vous à cela, mon bonhomme ?

—Moi ? fit le Canadien en haussant les épaules, rien du tout.

—Ah ! reprit l'autre d'un air de triomphe ; vous voyez donc bien que vous êtes subrepticement confusonné.

—Hein ? vous dites sergent ?

—Je dis que vous êtes subrepticement confusonné ; et c'est du bon français, je m'en flatte, fit-il en frisant sa moustache d'un air goguenard ; après ça, ajouta-t-il avec condescendance, en votre qualité de Canadien et d'à moitié n'huron, il vous est permis d'ignorer les locutions harmonieuses ; ainsi il n'y a pas d'affront.

—Le fait est que vous parlez bien, sergent, fit l'autre d'un ton railleur, seulement c'est malheureux qu'il soit parfois si difficile de vous comprendre.

—Mon camarade, reprit le sergent en se redressant, il n'est pas donné à tout un chacun, d'avoir reçu une éducation conséquente semblable à la

mienne ; moi, que je vous parle, j'ai été pendant deux ans en garnison à Versailles ; rien que ça, mon bonhomme ; mais à propos de bonhomme je ne vois pas souvent le nôtre ; est-ce que ce serait que vous avez confiance aux n'hurons, vous ?

— Pourquoy n'aurai-je pas confiance aux Hurons, sergent ?

— Sans vous offenser, vous conviendrez sensiblement de bonne amitié avec moi, que c'est des drôles de particuliers et qu'ils portent un uniforme qui ne laisse pas que d'être singulier, rapport à l'ordonnance.

— L'habit ne signifie rien, sergent ; c'est l'homme qu'il faut connaître ; *Tareah* est un chef, son père et son grand-père étaient des *Sagamores* ; quoique bien jeune encore la réputation de *Tareah* est grande ; il est renommé sur le sentier de la guerre, M. le marquis de Montcalm, votre nouveau général, le connaît ; il l'apprécie et a toute confiance dans sa sagesse.

— Je professe subseqüemment beaucoup d'estime, ainsi que je le dois, pour M. le marquis de Montcalm qui est mon chef putatif, répondit-il d'un air rogue, mais qu'il me semble nonobstant que je suis susceptible d'avoir des opinions *sordides* à moi-même.

— En effet, sergent, rien ne s'y oppose, reprit le chasseur en souriant, mais faites-moi donc le plaisir, si cela ne vous gêne pas trop, de regarder un peu de ce côté ?

Et il étendit le bras vers le fleuve.

— De quel côté, chasseur ?

— Par ici, sergent, entre les deux flots, à votre droite.

— Je regarde, eh bien, après ?

— Est-ce que vous n'apercevez rien ?

— Attendez donc, en effet, il me semble entr'apercevoir un canot.

— Ce n'est pas un canot, sergent, c'est une pirogue.

— Une pirogue ? Eh bien, en quoi, s'il vous plaît, un canot se différencie-t-il d'une pirogue ?

— Je ne pourrais positivement vous le dire, sergent ; mais il est certain que ce que vous voyez est une pirogue.

— Eh bien, soit ! j'y condescends, après ?

— Eh bien, sergent, après, dans cette pirogue se trouve l'homme que nous attendons.

— L'Huron ?

— *Tareah*, oui, sergent.

— C'est postérieurement impossible !

— Dans cinq minutes vous aurez la preuve du contraire.

En effet, moins de cinq minutes plus tard, la pirogue, adroitement dirigée par un seul homme debout à l'arrière et la conduisant à la *godille*, au moyen d'une longue pagaie, accosta au pied de l'accore ; l'homme s'élança à terre, tira la légère embarcation sur le sable, la cacha dans un épais fourré ; cela fait, il apparut presque aussitôt entre les deux causeurs.

Ce nouveau venu était *Tareah*, le chef huron.

Il jeta un rapide regard sur les deux blancs, puis mettant son fusil en bandoulière, il croisa les bras sur sa poitrine et demeura immobile et silencieux.

Ainsi que *Sans-Pistes* l'avait dit un instant auparavant au sergent, *Tareah* était jeune, il avait à peine vingt-cinq ans : ses traits étaient beaux, sa physionomie noble et intelligente. Sa taille élevée était bien prise, ses gestes sobres et gracieux ; les peintures dont il s'était *mataché* le visage lui donnaient un aspect farouche, rendu plus saisissant par l'éclat magnétique de son regard.

Bien que la saison fût avancée déjà, le haut de son corps n'était garanti contre le froid que par une légère couverture de laine ; la plume d'aigle plantée droite dans sa touffe de guerre faisait reconnaître sa qualité de chef ; ses armes, excepté le fusil, étaient celles usitées par les Peaux-rouges, mais beaucoup plus riches et surtout mieux confectonnées qu'elles ne le sont habituellement dans les tribus ; son fusil, dont le marquis de Montcalm lui avait fait présent, était une arme du plus grand prix, garnie en argent et sortant de chez le premier armurier de Paris.

Deux ou trois minutes s'écoulèrent, sans qu'un seul mot fût échangé entre les trois hommes.

Le sergent, autant par caractère que par habitude, ne doutait jamais de rien ; il se décida à rompre le premier le silence, qui commençait à lui peser.

— Soyez le bienvenu, Huron, dit-il à l'Indien d'un ton de supériorité, et pourtant au lieu de vous complimenter nonobstant, je devrais peut-être vous adresser sensiblement des reproches.

L'œil du chef lança un éclair, il fronça le sourcil ; mais presque aussitôt toute marque de mécontentement disparut de son visage, il sourit et se tournant vers le sergent :

— Que veut dire les jambes arquées ? répondit-il doucement, *Tareah* ne l'a pas compris.

Les Peaux-rouges ne prononcent que très-difficilement les noms européens, aussi préfèrent-ils donner aux gens avec lesquels ils sont en rapports suivis des surnoms tirés de leurs qualités morales ou de leurs défauts physiques.

Le sergent *Laroutine* avait longtemps servi sur les bâtiments de guerre en qualité de soldat de marine ; c'était donc presque un vieux matelot, plus habitué à courir sur le pont d'un navire qu'à marcher sur la terre ferme ; aussi n'avait-il pu se déshabituer de marcher les jambes écartées, les bras en cerceaux et le haut du corps en avant, comme s'il eût été toujours à bord et obligé de conserver son équilibre contre le roulis et le tangage ; cette particularité n'avait pas échappé aux indigènes : tout de suite ils avaient donné au sergent, avec leur railleuse finesse native, le singulier sobriquet mentionné plus haut.

Ajoutons à la louange du brave *Laroutine*, que loin de le blesser, ce surnom au contraire le flattait beaucoup parce qu'il le faisait reconnaître pour marin.

— Je veux dire, reprit le sergent avec suffisance, tout en faisant sa moustache, qu'il est impossible que vous ayez accompli la mission que M. le marquis de Montcalm vous avait confiée.

A suivre

Sam P. Rousseau

MARCHAND-ÉPICIER

Poisson, Légumes, Fruits,
Chaux, etc.,

EN GROS ET EN DETAIL

208-210 rue St-Paul, et 2 rue Henderson

PALIS, - QUÉBEC.

Prix très modérés.

CHS VEZINA

Herblantier,

Plombier, Gazier

POUR L'APPAREILS DE CHAUFFAGE *à la Vapeur et à l'Eau Chaude*



A l'honneur d'informer ses amis et le public en général que son établissement est maintenant transporté au

coin des rues **DU PONT ET DU ROI**

où il gardera constamment un assortiment des plus complets et s'occupera spécialement à

Poser des Appareils de Chauffage
à la Vapeur et à l'Eau chaude.

Comme toujours, il emploiera les meilleurs ouvriers et des matériaux de première classe, de manière à répondre parfaitement à la confiance de tous ses clients, dont il sollicite les commandes comme par le passé.

L'Atelier est situé sur la rue DU ROI.

Cadeaux de Noces, etc.

M. JACOT

IMPORTATEUR DE

Montres et Articles de Fantaisie

MORLOGERIE, BIJOUTERIE,
ORFÈVREURIE, LUNETTERIE

Prix très réduits

chez **E. JACOT,**

MARCHAND-BIJOUTIER

RUE ST-JOSEPH, (en face du Presbytère) ST-ROCH

A. R. ROY.

Galerie Photographique

Ateliers : à Lévis, 36-38 Côte du Passage ;
à Québec, 185 rue St-Joseph, (vis-à-vis l'église St-Roch)

Billet de Contrat—Bon jusqu'au 1er Janvier 1893

LE POSSESSEUR DE CE BILLET a droit à Une Douzaine de nos Meilleurs Portraits Cabinets, en payant au porteur 1^{re}. pour le billet, et la balance \$2 à la galerie au temps où il est pris. Le prix ordinaire pour le même ouvrage, à ceux qui n'ont pas ce billet, \$6 par douzaine. Les portraits cartes de visite valant \$3, sont faits pour \$1.50. Pleine et entière satisfaction au plus dilicite.

Les bon à moins d'être élampé sur le bont.

Nous garantissons positivement des Cabinets égaux à ceux qui se font dans les meilleurs ateliers aux prix de 5 à 6 p. cent la douzaine.

Leux ateliers portent le même nom sur la rue St-Joseph, je prie le public de ne pas faire erreur. Adressez-vous au no 185 en face de l'église St-Roch.

Immense Sacrifice !!

CHEZ

BOUCHARD & BRETON

coin des rues du Pont et St-Joseph, 106-108

Tout pour Rien !!

Rentrez voir, et vous serez satisfait.

Ponds de Banqueroute et de Marchandises d'ancien
à des prix défiant toute compétition, et à
la portée de toutes les bourses.

BOUCHARD et BRETON, 106-108 rue St-Joseph